Métropole Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 210 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :
Chantal AGIUS - Grégory ALLIONE - Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Romain AMARO - Thomas ARCAMONE - Philippe ARDHUIN - Patrick ARDIZZONI - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Lalia ATTAF - Aurélien AUCLAIR - Gérard AUDIBERT - Dominique AUGEY - Stéphanie BAGNIS - Magali BAILLEUL - Mireille BALLETTI - Valérie BAQUE - Antoine BAUDINO - Laurent BELSOLA - Farida BENAOUDA - Fabienne BENDAYAN - Samuel BEN-HAMOU - Nassera BENMARNIA - Marie BERMEJO - Rebecca BERNARDI - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO-ROATTA - Tina BIARD SANSONETTI - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Eric BOUILLÉ - Michel BOULAN - Nicolas BOULAND - Stéphanie BRAISE - Fabien BRAVI - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Joël CANICAVE - René-Francis CARPENTIER - Hugo CARTALLIER - Thibaut CHARPENTIER - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Gilles COLLOMB - Flavie COLOMBO - Jean-Marc COPPOLA - Sarah COULOMB - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Renaud DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Brigitte DEVESA - Pierre DHARREVILLE - Sylvaine DI CARO - Laurent DILLINGER - Ambrozio DOLFI - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Frédéric DURAND - Capucine EDOU - Joëlle FABRE - Léa FIMAT - Olivia FORTIN - Clément FREL-CAZENAVE - Lydia FRENTZEL - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Pierre-Marie GANOZZI - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Audrey GATIAN - Jean-Louis GEIGER - Samia GHALI - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Anthony GONÇALVES - Christophe GONZALEZ - Jérôme GOUIRAN - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Jean-Marc GRAFFEO - Martin GRAND-DUFAY - Hervé GRANIER - Anne-Marie GREGORI - Patrick GRIMALDI - Monique GRISETI - Jean-Christophe GROSSI - Hassan GUENFICI - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Yahya GÜNGÖRMEZ - Julien HAROUNYAN - Ahmed HEDDADI - Christophe HOCMARD - Nicolas HUE - Christophe HUGON - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Mohamed ITRISSO - Clara JABOULAY - Sophie JARDINOT - Didier JAU - Sophie JOISSAINS - Azad KAZANDJIAN - Sophie KERNEN - Amine KESSACI - Mirabelle LAMOUREUX - Michel LAN - Lucas LANGOMAZINO - Candice LE TOURNEUR - Michèle LEBAN - Aurélie LECAT - Sébastien LECCIA - Pascaline LÉCORCHÉ - Gisèle LELOUIS - Lionel LENEL - Céline LEVIEUX - Joël LEVI-VALENSI - Yoan LEVY - Christiane LEYDER - Maxime MARCHAND - Jérôme MARCILIAC - Patrick MARKARIAN - Mario MARTINET - Juliette MASSON - Philippe MAURIZOT - Naïs MENGIN - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Martine MISTRAL-GUYL - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Serge MORI - Roland MOUREN - Catherine MOYEMONT GAILDRY - Ibrahim M'ZE - Jessy NAKACHE - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Cédric OROFINO - Nina PALOMBA - Romain PASTOR - Benoît PAYAN - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Stéphane PICHON - Mathieu PIETRI - Jocelyne POMMIER - Fabrice POUSSARDIN - Robin PRÉTOT - Perrine PRIGENT - Aurélie QUINQUIS - Hedi RAMDANE - Magali RAMOS - Philippe RAZEYRE - Anne REYBAUD-DECROIX - Joëlle REYNAUD FIORILE - Gwenaël RICHEROLLE - Olivier RIOULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Anne-Gaëlle RODEVILLE - Thomas ROLLER - Blaise ROSATO - Julien ROSSI - Hervé ROUAT - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Clara SALÉMEH - Mickael SALFATI - Franck SANTOS - Jean-Pierre SERRUS - Caroline SICARD - Anne-Sophie SIDANI - Jean-Marc SIGNES - Romain SIMMARANO - Laurent SIMON - Emilia SINSOILLIEZ - Chahidati SOILIHI - Jean-Pierre SQUILLARI - Frédéric SZABO - Hanifa TAGUELMINT - Karim TOUCHE - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Cécile VIGNES - Frédéric VIGOUROUX - Frédéric-H VIGOUROUX - Michel

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

VINCENTELLI - Katia YAKOUBI - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL - Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :
Enda AMRAOUI représentée par Michèle RUBIROLA - Guy BARRET représenté par Renaud DAGORNE - Marie BATOUX représentée par Audrey GARINO - Thomas BATTESTI représenté par Cédric DUDIEUZERE - Eva-Pauline BONAN représentée par Alexandre DORIOL - Nadia BOULAINSEUR représentée par Nassera BENMARNIA - Philippe CHARRIN représenté par Patrick MARKARIAN - Eric CHEVALIER représenté par Dominique AUGEY - Marie-Christine CIANNARELLA représentée par Lionel DE CALA - Hélène DI VITA DANCHESI représentée par Jean-Pierre SQUILLARI - Dimitri FARRO représenté par Robin PRÉTOT - Olivier FAYSSAT représenté par Anne-Marie GREGORI - Emmanuel FOUQUART représenté par Marie BERMEJO - Hélène GAILLARD représentée par Jean-Pascal GOURNES - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Anthony KREHMEIER représenté par Azad KAZANDJIAN - Philippe LEANDRI représenté par Jérôme GOUIRAN - Laurent LHARDIT représenté par Thomas ROLLER - Joëlle MELIN représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Hervé MENCHON représenté par Perrine PRIGENT - Claude PICCIRILLO représenté par René-Francis CARPENTIER - Philippe PIGNON représenté par Serge MORI - Marie-Laurence POSTEAU représentée par Thibaut CHARPENTIER - Paul SABATINO représenté par Laurent BELSOLA - Giovanni SCHIPANI représenté par David YTIER - Nathalie TESSIER représentée par Laure ROVERA - Michaël ZAZOUN représenté par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :
Eric LE DISSES.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :
Farida BENAOUDA représentée à 15h40 par Ibrahim M'ZE - Martial ALVAREZ représenté à 16h00 par Yannick GUERIN - Jean-Jacques COULOMB représenté à 16h30 par Frédéric GIBELOT – Eric MERY représenté à 16h30 par Sophie GUERARD – Katia YAKOUBI représentée à 16h34 par Clara JABOULAY – Martine VASSAL représentée à 16h45 par Nicolas ISNARD – Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h00 par Franck SANTOS - Tina BIARD SANSONETTI représentée à 17h00 par Didier JAUD - Juliette MASSON représentée à 17h05 par Candice LE TOURNEUR – Julie ARIAS représentée à 17h05 par Joël LEVI-VALENSI - Karim TOUCHE représenté à 17h15 par Audrey GATIAN - Frédéric DURAND représenté à 17h19 par Philippe GINOUX – Serge MORI représenté à 17h20 par Thomas ARCAMONE – Jean-Marc COPPOLA représenté à 17h20 par Rebecca BERNARDI - Hervé GRANIER représenté à 17h20 par Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN - Mirabelle LAMOUREUX représentée à 17h24 par Nina PALOMBA - Ahmed HEDDADI représenté à 17h25 par Romain PASTOR - Mohamed ITRISSO représenté à 17h25 par Anne-Sophie SIDANI - Christophe HOCMARD représenté à 17h31 par Aurélien AUCLAIR – Sophie CAMARD représentée à 17h32 par Yannick OHANESSIAN - Michèle RUBIROLA représentée à 17h33 par Hassan GUENFICI - Michèle LEBAN représentée à 17h35 par Robin PRÉTOT - Aurélie LECAT représentée à 17h35 par Hervé ROUAT - Joëlle REYNAUD FIORILE représentée à 17h35 par Romain AMARO - Jean-Marc SIGNES représenté à 17h41 par Gwenaël RICHEROLLE.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :
René-Francis CARPENTIER à 16h45 - Philippe MAURIZOT à 16h50 – Pascal CHAUVIN à 17h00 – Roland GIBERTI à 17h00 - Lisette NARDUCCI à 17h00 - Danielle MILON à 17h15 - Cédric OROFINO à 17h18 - Mathieu PIETRI à 17h19 - Lionel LENEL à 17h20 – Roland MOUREN à 17h24 - Martine MISTRAL-GUYL à 17h25 - Christian BURLE à 17h33 - Amine KESSACI à 17h45 – Eric GARCIN à 17h47.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECAT-001-19970/26/CM

■ Avis de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la création d'une Opération d'Intérêt National (OIN) industrielle sur le secteur Golfe de Fos - Etang de Berre

176429

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Golfe de Fos et l'Etang de Berre constituent un territoire d'exception, reconnu comme l'un des principaux pôles industriels, portuaires et logistiques de France et de Méditerranée.

Avec près de 50 000 emplois et plus de 1 500 établissements industriels et logistiques, il joue un rôle clé dans la souveraineté industrielle et énergétique nationale et européenne en accueillant des filières stratégiques (acier, chimie, énergie, logistique, aéronautique), le premier port français pour le fret, et des infrastructures essentielles à la sécurité d'approvisionnement du pays et du continent. Ce territoire représente aussi 25% des émissions industrielles en CO_2 en France et 40% des émissions régionales toutes sources confondues. Sa transformation vers une industrie décarbonée, innovante et compétitive est un enjeu majeur pour la France et l'Europe, tant pour la relocalisation de filières stratégiques que pour la réussite de la transition écologique.

Suite à l'adoption de la feuille de route stratégique pour le développement industriel du golfe de Fos – Etang de Berre le 5 décembre 2024 et signée le 27 février 2025 avec l'Etat et la Région Sud PACA, à l'issue du débat public global mené sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public au printemps 2025, le Conseil Métropolitain a approuvé le 15 décembre 2025, par délibération n° ECOR 001-19061/25/CM, le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du golfe de Fos et de l'Etang de Berre.

Ce PPA formalise l'action collective pour 2026-2030 autour d'un programme opérationnel de 679,5M€ réunissant l'Etat, la Région, le Département, la Métropole et le GPMM. Le PPA prévoyait expressément la création d'une Opération d'Intérêt National (OIN) afin de doter l'aménagement de la zone des outils réglementaires nécessaire à sa réussite.

L'OIN confère à l'État deux outils juridiques et opérationnels majeurs :

- L'instruction de l'ensemble des autorisations du droit des sols (ADS) par les services de l'État (DREAL/DDTM), le permis restant délivré par le Maire au nom de l'État (sauf en cas de désaccord où le Préfet est signataire) ;
- La création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) d'une durée de 10 ans renouvelable, instaurant un droit de préemption de l'État ou de son opérateur délégué, l'Etablissement Public Foncier (EPF), sur l'ensemble des fonciers privés du périmètre afin d'éviter la spéculation foncière et de maîtriser les implantations stratégiques.

Conformément à l'article L. 102-12 du Code de l'Urbanisme et à la loi ELAN, l'État sollicite désormais l'avis officiel de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des communes concernées sur le projet de décret créant l'OIN.

En application des arbitrages réaffirmés lors du Comité de Pilotage (COPIL) réuni sous l'égide du Préfet de Région le 10 juillet 2026 et après concertation avec les Maires des communes du bassin, l'OIN est recentrée sur la vocation industrielle du territoire sur des sites ciblés selon plusieurs critères.

Le périmètre de l'OIN résulte d'un choix sélectif parcelle par parcelle, formant une configuration discontinue en "peau de léopard" qui garantit la cohérence des implantations industrielles sans s'étendre aux tissus urbains.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

Sont intégrés au périmètre les fonciers industriels existants exposés à des mutations stratégiques, les extensions de sites et les fonciers d'interconnexion : les bassins ouest du GPMM, la ZAC de la Fossette, la Zone Industrielle de Lavéra, les terrains SPSE et Rhône Énergies, le pôle aéronautique Jean Sarrail à Istres, le pôle pétrochimique de Berre-Rognac, le site d'Airbus Helicopters à Marignane-Vitrolles et le site de Total à La Mède.
À la demande de la Métropole et des Maires concernés, sont formellement exclus du périmètre OIN : les secteurs résidentiels, commerciaux et de plaisance, les terrains classés N au PLUi réservés à la compensation écologique (sauf si inclus dans une unité foncière privée industrielle), ainsi que les parcelles situées en zone rouge du Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF).

Après échanges avec les Maires du territoire et suite aux conclusions du COPIL du 10 juillet 2026, il convient d'émettre un avis favorable sur la création de l'OIN et sur le périmètre proposé suite à la saisine du 6 août 2026, tout en réaffirmant la nécessité :

- du respect strict des exclusions des espaces naturels, écologiques et urbains non industriels,
- d'un engagement effectif de l'Etat au-delà des intentions et des aspects réglementaires, pour donner une véritable dimension opérationnelle à cette démarche, avec la mise en place de moyens exceptionnels afin de répondre à l'ambition et aux enjeux spécifiques de ce secteur et notamment pour exercer son droit de préemption des terrains, avec des capacités adaptées et sa garantie de rachat s'il mobilise l'EPF,
- d'une gouvernance étroite avec les communes concernées et la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- du financement partenarial dans la durée des infrastructures de transport, de réseaux et de logements inscrites au PPA Fos-Berre.

La Métropole attend également de l'État qu'il reconnaisse le caractère exceptionnel de l'OIN en excluant du décompte de la consommation foncière au titre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) les terrains inclus dans son périmètre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 102-12, R*422-1 et R*423-16 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECOR-001-19061/25/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2025 approuvant le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du golfe de Fos et de l'Étang de Berre ;
- Les conclusions du Comité de Pilotage (COPIL) du 10 juillet 2026 sous l'égide du Préfet de Région ;
- La saisine transmise par Monsieur le Préfet de la Région PACA relative à la création d'une Opération d'Intérêt National (OIN) sur la zone de Fos - Étang de Berre du 6 août 2026.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026

- Que le projet d'OIN industrielle répond aux objectifs nationaux et métropolitains de décarbonation, de souveraineté et de réindustrialisation durable ;
- Que le périmètre sélectif proposé et les principes retenus préservent les compétences d'urbanisme locales et garantissent l'exclusion des espaces naturels et urbains non industriels.

Délibère

Article 1 :

Est émis un avis favorable sur la création par décret en Conseil d'État de l'Opération d'Intérêt National (OIN) sur le secteur Golfe de Fos - Étang de Berre, ainsi que sur le périmètre géographique proposé suite à la saisine du 6 août 2026, ci-annexé.

Article 2 :

Sont approuvés les principes de mise en œuvre de l'OIN (instruction ADS déléguée, instauration d'une Zone d'Aménagement Différé), sous réserve du respect strict de la gouvernance partagée avec les communes et de la réalisation des financements d'infrastructures prévus dans le cadre du PPA Fos-Berre.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Région PACA et à signer tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Industrie, Ré-industrialisation,
Industries créatives

Gaby CHARROUX

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026
Publié le 16 octobre 2026